

Multinationales et droits humains «on line»

Internet est un lieu privilégié pour faire le point sur les rapports entre mondialisation et droits humains. Profitez-en !

«...SOUTIEN À DES CONFLITS ARMÉS, à des répressions sanglantes, à des coups d'Etat...» C'est en ces termes que le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) parle des agissements de certaines sociétés transnationales. Dans un dossier très complet, accessible sous www.cetim.ch/fr/les.htm, l'organisation soumet des études de cas et propose des solutions pour une réglementation des activités de ces sociétés; une bonne introduction aux problèmes de la mondialisation.

Les abus décrits par ce dossier ont eu pour tout premiers détracteurs, dès 1995, les organisations Human Rights

Watch et Amnesty International. La première continue à tenir une rubrique intitulée *Corporations and Human Rights* sur son site www.hrw.org. Quant à la seconde, elle a publié un document officiel en 1999, proposant d'intégrer à la juridiction des entreprises le respect des droits humains. Elle a en outre participé, avec plusieurs autres organisations non gouvernementales, à la rédaction de l'«Agenda des droits humains pour le début du XXI^e siècle», www.aibf.be/CD/dsocenre.html. Elle y propose neuf principes destinés à une meilleure application des droits humains dans le monde de l'entreprise.

Pour un aperçu de cas concrets, on trouvera les revendications contre BP, Coca-Cola, Ford, Nike et bien d'autres sur un site consacré tout spécialement aux relations entre affaires et droits humains, www.business-humanrights.org/Lawsuits-Cases.htm.

Si l'on devait encore douter de l'effet de ces réflexions sur les transnationales elles-mêmes, on pourra consulter à titre d'exemple le site www.shell.com. Sur la première page, le lien *Principles in practice* affirme en substance, et avec aplomb : «Nous sommes la première entreprise d'énergie à avoir publiquement soutenu la Déclaration des droits de l'homme»! ■

Arthur Bissegger

Annnonce

Exposition

«Pour un monde sans torture»

Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, du mercredi 14 au samedi 24 novembre 2001
lundi - vendredi de 10h à 19h,
samedi de 10h à 17h,
fermé le dimanche

Les visiteurs pourront notamment découvrir l'Exposition contre la torture de jeunes artistes — photographes, peintres, vidéastes — français, montée par l'Antenne Jeunes d'Amnesty International de Thonon-les-Bains. Par ailleurs, plus de 200 gymnasiennes et gymnasiens de Morges, Pully et Lausanne, ainsi que des étudiantes et étudiants des écoles de photographie de Lausanne et Vevey, ont illustré des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les visiteurs auront l'occasion d'agir concrètement par la signature de pétitions et d'actions urgentes.

Les samedis 17 et 24 novembre, ainsi que le **mardi 20 novembre** (Journée internationale des droits de l'enfant), on pourra entendre des témoignages de victimes de la torture.

Les samedi 15 et dimanche 16 décembre, Amnesty International fêtera ses 40 ans au CPO (Centre paroissial d'Ouchy) à Lausanne.

Au programme, animations pour les enfants le samedi après-midi, concerts et spectacles pour tout public.

Renseignements :
Centre régional d'Amnesty International
rue de la Grotte 6
1003 Lausanne
021 / 310 39 40

DOCUMENTS DISPONIBLES

Vous pouvez obtenir les documents suivants auprès de :

Amnesty International
Centre régional
Rue de la Grotte 6
1003 Lausanne
tél. 021 / 310 39 40

Asie centrale

Rien ne justifie l'escalade des violations des droits humains
Octobre 2001. EUR 04/002/01

Equateur

Des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transsexuelles continuent d'être victimes de tortures et de mauvais traitements
Juin 2001. AMR 28/009/01

Guatemala

Les exactions se multiplient contre les défenseurs des droits humains
Juillet 2001. AMR 34/022/01

Suisse

Préoccupations d'Amnesty International en Europe, janvier-juin 2001
Septembre 2001. EUR 01/003/01